

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2023-223

OBJET : Promotion interne au choix de l'année 2020 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2020-203 du 22 octobre 2020.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5-1°, 6-2°,

Vu l'arrêté n° 2020-203 du 22 octobre 2020 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Considérant que vingt-six des fonctionnaires, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

- ARRÊTE -

Article 1er : Les vingt-six fonctionnaires dont les noms sont annexés au présent arrêté, sont maintenus sur la liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 22 août 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint




Benoît HAUDIER

ANNEXE A L'ARRETE N° 2023-223 DU 22 AOUT 2023
portant mise à jour de la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux

Madame AABOUDA Hakima	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Madame ALIOUA Halima	Mairie de LE KREMLIN-BICETRE
Monsieur BENLAFKIH Mounir	Mairie de NANTERRE
Madame BOILEAU Nathalie	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur BOURGEOIS Robert	Mairie de L'ILE-SAINT-DENIS
Monsieur CARE Didier	Mairie de COURBEVOIE
Monsieur CHAFOUK Domar	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur DELHAYE Jean Daniel	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur DURUISSEAU Christophe	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
Madame FANTAZI Djamila	Mairie de VITRY-SUR-SEINE
Monsieur GUEMROUD Ahcene	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Monsieur GUESNON Nicolas	DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
Madame GUNEY Gulhan	Mairie de L'ILE-SAINT-DENIS
Madame HARY Dominique	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur HERILUS Romain	DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Monsieur IBELLAIDENE Tahar	Mairie de L'ILE-SAINT-DENIS
Madame MARTIN Christine	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur MARTIN Denis	HAUTS-DE-SEINE-HABITAT OPH
Monsieur MATTHYS Stéphane	Mairie de GENNEVILLIERS
Monsieur NERRIENET Mathieu	Mairie de COURBEVOIE
Madame OCULI Patricia	Mairie de LA QUEUE-EN-BRIE
Monsieur OULOUNA Stéphane	Mairie de COURBEVOIE
Madame PEAN Anne	Mairie de CHAVILLE
Monsieur PEREIRA José	Mairie de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Madame TALPOT Marie	Mairie de NEUILLY-PLAISANCE
Monsieur TOMASSI Johnny	Mairie de LIMEIL-BREVANNES

La présente liste est arrêtée à 26 inscrits.

Fait à Pantin, le 22 août 2023

Pour le Président et par délégation,
Directeur Général Adjoint,



(Signature)
Benoît HAUDIER